

25 oct 2026 -12:00

La Monnaie Royale de Belgique célèbre l'anniversaire de la Princesse héritière avec une pièce de 12½ euros en or pur

La Monnaie Royale de Belgique émet aujourd'hui son unique pièce commémorative en or de l'année 2026. Il s'agit d'une pièce de 12½ euros en or pur entièrement consacrée au 25e anniversaire de la Princesse Élisabeth.

La Monnaie Royale de Belgique ne souhaitait pas laisser passer ce jubilé sans le mettre à l'honneur. Grâce à l'émission de la toute première pièce commémorative belge représentant la Princesse héritière, cet anniversaire exceptionnel est désormais immortalisé dans de l'or pur. Le revers de cette émission, orné du portrait du Roi Philippe, réunit ainsi le père et la fille sur une même pièce.

Le 25 octobre 2026, la Princesse Élisabeth fête son 25e anniversaire. Élisabeth, duchesse de Brabant, princesse de Belgique, est née le 25 octobre 2001 à Anderlecht. Elle est l'aînée de Leurs Majestés le Roi et la Reine. En tant qu'aînée, la princesse Élisabeth est la première dans l'ordre de succession au trône. Depuis le 21 juillet 2013, Élisabeth porte le titre de duchesse de Brabant, titre réservé à l'héritier ou à l'héritière présomptif(ve).

La nouvelle pièce est frappée dans l'or le plus pur et dans la plus haute qualité Belle Épreuve. L'avvers présente le portrait de la Princesse avec, à gauche, le chiffre « 25 » et, au-dessus, son monogramme personnel. Le dessin de ce portrait est l'œuvre d'Iris Bruijns, qui s'est appuyée sur une photographie mise à disposition par le Palais royal.

Au revers figure le portrait du Roi Philippe, accompagné de la valeur nominale et de la mention trilingue du pays. Cette pièce en or pur de qualité Belle Épreuve, unique pièce commémorative en or émise cette année, est présentée dans un écrin luxueux accompagné d'un certificat d'authenticité numéroté. Son tirage est limité à seulement 2 500 exemplaires, ce qui en fait un véritable objet de collection. La pièce de 12½ euros a cours légal en Belgique et est disponible sur www.piecescommemoratives.be.

À propos de la Monnaie Royale de Belgique

La Monnaie Royale de Belgique est responsable de la commande des pièces de circulation belges, de leur conception, du contrôle de la qualité, de la détection des fausses pièces et de la représentation de l'État belge au niveau international. Depuis le début de l'année 2018, la frappe des pièces belges et la commercialisation des pièces commémoratives belges ont été confiées à la Monnaie Royale des Pays-Bas. Le Roi des Belges reste l'autorité d'émission.

Les émissions officielles commandées par la Monnaie Royale de Belgique portent le différent du Commissaire des Monnaies de la Monnaie Royale de Belgique, M. Giovanni Van de Velde, ainsi que le différent de la Monnaie Royale des Pays-Bas. La Monnaie Royale des Pays-Bas est l'un des cinq premiers

producteurs mondiaux de pièces de circulation, de pièces commémoratives et de produits de collection.
Les pièces commémoratives belges sont disponibles sur le site www.piecescommemoratives.be



SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<https://finances.belgium.be/fr>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be